



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Centres hospitaliers

Question écrite n° 9002

Texte de la question

M Jean-Marc Nesme attire l'attention de M le ministre de la solidarité, de la santé et de la protection sociale, porte-parole du Gouvernement, sur la situation difficile des hopitaux locaux. Ces hopitaux ont en effet des services Médecine et Hébergement qui sont surchargés de malades relevant du long séjour en attente de placement en établissement de ce type, introuvable ou trop éloigné. Ces hopitaux locaux, dont les moyens matériels et humains ne sont pas adaptés aux soins de type long séjour (la durée de séjour en service Médecine est limitée à une quinzaine de jours), assurent actuellement une mission qui ne correspond ni à leur vocation d'accueillir des personnes valides, ni à leur finalité. En conséquence, il lui demande s'il ne serait pas opportun de diversifier les services offerts par ces hopitaux locaux (maison de retraite, cure médicale, moyen et long séjour, équipement de mini-plateau technique) afin qu'ils puissent répondre aux différents besoins et assurer une gestion saine de leur établissement.

Texte de la réponse

Reponse. - Le ministre de la solidarité, de la santé et de la protection sociale est pleinement conscient des atouts que représente l'hôpital local, qui constitue, dans le système de distribution de soins, un maillon indispensable associant, en milieu rural, la médecine libérale au fonctionnement de l'hôpital public. Ce type d'établissement offre, par ailleurs, aux patients qui le fréquentent l'avantage du maintien dans une structure aussi proche que possible de leur cadre de vie habituel et permet, en déconcentrant géographiquement les zones d'intervention médicale, d'améliorer l'accès aux soins de toutes les populations, grâce à une médecine de proximité en évitant, toutes les fois que cela est possible, des transferts vers des structures plus lourdes. Pour toutes ces raisons, il importe de préserver la spécificité des hopitaux locaux tout en traduisant, sur le plan de la réglementation, les nécessaires adaptations qu'impose l'évolution de ces établissements qui, outre des sections de médecine, sont autorisées à comporter des unités de moyen et de long séjour accueillant une clientèle de personnes âgées, le plus souvent invalides. Avec la préoccupation de répondre aux nouveaux besoins de la clientèle âgée des hopitaux locaux, des études sont en cours afin d'engager une politique de revalorisation de ces établissements et de permettre une diversification des services offerts ainsi qu'un meilleur fonctionnement des unités qu'ils peuvent comporter.

Données clés

Auteur : [M. Nesme Jean-Marc](#)

Circonscription : - Union pour la démocratie française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 9002

Rubrique : Hopitaux et cliniques

Ministère interrogé : solidarité, santé et protection sociale, porte-parole du gouvernement

Ministère attributaire : solidarité, de la santé et de la protection sociale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 30 janvier 1989, page 439